



décès pendant procédure de divorce

Par rawa83, le 22/02/2010 à 17:15

Bonjour,

Je suis en instance de divorce. La non conciliation a été passé en 2007. l'audience de divorce s'est déroulée début février et le jugement est en délibéré au mois de mars. il s'agit d'un divorce pour faute. La communauté n'est pas liquidée.

Mon épouse est en mauvaise santé et risque de décéder avant la fin de la procédure.

J'aimerais savoir ce qui se passera si elle venait à décéder avant que le divorce soit signifié;

- je pense que je n'hérite pas de la moitié du patrimoine puisque la conciliation est passée.

Mais qu'en est il des dettes et frais d'obsèques?

- au décès, les comptes bancaires sont bloqués, qu'en est-il de mes comptes personnels, sont ils aussi bloqués.

Merci de vos réponses